

AVIS PUBLIC

Consultation écrite en remplacement de l'assemblée de consultation publique

Projet de règlement numéro 302 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 165 de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de créer une nouvelle affectation « conservation » sur le territoire de Beauharnois

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, que le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté le 17 juin 2020 un projet de règlement portant le numéro 302 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux, l'assemblée de consultation publique sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui se tiendra du 31 juillet au 14 août 2020 inclusivement.

Une copie du projet de règlement numéro 302, accompagnée des documents s'y rapportant, est disponible pour consultation sur le site internet (section « [Documents et publications](#) ») de la MRC au www.mrc-beauharnois-salaberry.com et au bureau de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Une présentation détaillée sur le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la MRC.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 14 août 2020**, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
- Par courriel à : Johanie Bouchard, conseillère en aménagement
j.bouchard@mrc-beauharnois-salaberry.com

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Beauharnois, ce quinzième (15^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302

Le projet de règlement numéro 302 vise à créer une nouvelle affectation « conservation » sur le territoire de Beauharnois.

Le plan numéro 4/4 relatif aux « Grandes affectations du territoire » au SAR est modifié de manière à ajouter un secteur en affectation « conservation » à même l'affectation « agricole » sur le territoire de Beauharnois, afin d'identifier la Réserve naturelle du Boisé-Virginia.

Cette modification fait suite à demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la MRC, afin que ce territoire soit identifié comme une zone de conservation au schéma d'aménagement révisé

MUNICIPALITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Beauharnois

Par conséquent, la municipalité concernée par le projet de règlement numéro 302 devra, conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter tout règlement de concordance, et ce, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement.